AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3353
FR0013181864-FS0963

2 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er septembre 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 août 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG[1] et détenir indirectement 37 096 332 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 5,21% des droits de vote de cette société répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	37 051 189	5,21	37 051 189	5,21
Goldman Sachs & Co. LLC	45 143	0,01	45 143	0,01
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**37 096 332**	**5,22**	**37 096 332**	**5,21**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 17 013 684 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 20 082 648 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 18 052 449 actions CGG résultant de la détention de 4 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 septembre 2020 et le 13 septembre 2021 ; et

- 2 030 199 actions CGG résultant de la détention de 5 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 28 mai 2025 et le 10 juin 2030.

[1] Sur la base d'un capital composé de 711 323 943 actions ordinaires représentant 711 560 241 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.